



Jardin Suisse
Genève

**Le groupement professionnel genevois de
référence pour la branche verte**

Vous invite à le rejoindre

**Devenez membre d'une association professionnelle
dynamique qui œuvre en faveur de ses membres et du
métier et bénéficiez de nombreux avantages**

www.jardinsuisse-geneve.ch

Secrétariat : rue de Saint-Jean 98 Case postale 5278 1211 Genève 11
Tél : +4158 715 32 09 Fax : +4158 715 32 13



Une branche professionnelle n'est rien sans la solidarité de ses acteurs – une solidarité qui trouve souvent forme dans une association professionnelle faisant référence aux yeux de tous.

Avec ses 55 entreprises membres, JardinSuisse – Genève est l'association patronale genevoise qui regroupe les principales entreprises genevoises de paysagisme, ainsi que des pépiniéristes et des floriculteurs. Depuis plus de 50 ans, cette association se bat pour le soutien, la reconnaissance et la défense du travail de ses membres.

Le syndicat patronal corporatif des pépiniéristes a été fondé dans les années 1930. Le groupement est devenu, en 1964, l'association genevoise des entrepreneurs de parcs et jardins, pépiniéristes et arboriculteurs, pour s'appeler depuis 2007, JardinSuisse – Genève, lorsqu'elle est devenue membre de JardinSuisse, association faîtière.

Les entreprises membres de JardinSuisse – Genève offrent des prestations de qualité à tous les niveaux : un personnel qualifié et fiable; un matériel adéquat; un service personnalisé et des prestations compétitives. L'association promeut ces qualités auprès des particuliers et des mandataires.

Etre membre de JardinSuisse - Genève c'est :

- S'unir pour permettre et valoriser le travail de qualité des entreprises de la branche verte.
- Permettre au métier de survivre grâce à une formation professionnelle de qualité.
- Se faire entendre sur le plan politique.
- Lutter pour préserver, tant que faire se peut, la concurrence notamment nationale et étrangère.

Vos avantages


Des avantages financiers directs :

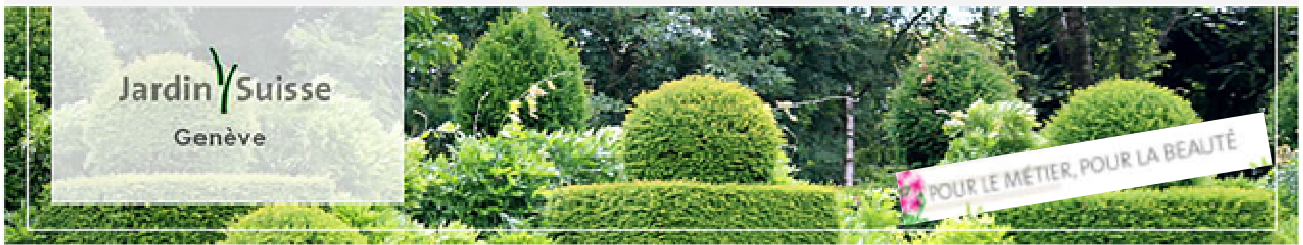
- ✓ Pouvoir **profiter d'un contrat collectif en matière d'assurance-maladie perte de gain pour le personnel à des taux particulièrement intéressants**, soit 80% du salaire couvert dès le 2^{ème} jour d'incapacité de travail avec un taux de cotisation de 2.92%.
- ✓ **Obtenir de l'assistance juridique (gratuite) en matière de droit du travail** par le biais du secrétariat.
- ✓ **Pouvoir bénéficier de prix préférentiels à l'occasion de formations**, tel le cours annuel pour être reconnu dans le cadre la réalisation et du suivi des travaux compensatoires issus des décisions d'abattage dont le montant atteint ou dépasse CHF 20'000.-.



- ✓ **Bénéficiaire d'une prime d'encouragement à l'apprentissage** en faveur des entreprises formatrices qui se concrétise par le versement, à l'entreprise formatrice membre, d'un montant forfaitaire de CHF 500.-- par apprenti.
- ✓ **Bénéficiaire d'une participation à la prévention des accidents** qui se concrétise par le remboursement des cours tronçonneuse et des cours pour travaux en hauteur que les entreprises ont organisés pour leurs employés via un organisme de formation reconnu.
- ✓ Bénéficiaire d'une participation à la formation professionnelle qui se concrétise par le **remboursement la cotisation au Fonds pour la formation professionnelle des horticulteurs et fleuristes (FFP-HF)**.
- ✓ Pouvoir **être en conformité en matière de sécurité au travail** par le biais d'une solution de branche en matière de sécurité au travail (MSST) et bénéficier des cours obligatoires (via JardinSuisse-Suisse) pour un coût de CHF 600.-- pour deux ans et ensuite CHF 100.-- / année.
- ✓ Avoir l'information pour pouvoir bénéficier des prestations de la commission paritaire (CPPJ) :
 - Une **indemnité** (versée à l'employeur) **pour les personnes qui suivent les cours de brevet de contremaître / maîtrise** s'élevant à 90% du salaire horaire brut des heures perdues.
 - Une **indemnité** (versée à l'employeur) **pour les personnes qui suivent les cours de permis machiniste et de conducteurs de nacelles** s'élevant à 90% du salaire horaire brut des heures perdues.
 - Une **participation aux frais d'écolage pour le permis machiniste** s'élevant à 66% des frais engagés par l'entreprise.
 - Une **indemnité** (versée à l'employeur) **pour les personnes qui suivent les cours de formation continue des chauffeurs** selon l'ordonnance sur l'admission des chauffeurs professionnels (OACP) s'élevant à 90% du salaire horaire brut des heures perdues.
 - **Une participation aux frais d'écolage** des cours de formation continue des chauffeurs à concurrence d'un forfait de CHF. 160.- par module suivi par employé.

Des avantages pour votre entreprise :

- ✓ Bénéficiaire d'une action constante pour sa profession et participer à une action de lobbying.
- ✓ Valoriser son entreprise en pouvant afficher le logo de membre de 
- ✓ Soutenir de meilleures conditions cadres pour les entreprises et le secteur du paysagisme en général.
- ✓ Faire perdurer le métier en encourageant et soutenant la formation et le perfectionnement professionnels.



- ✓ Participer à l'élaboration, la négociation de la Convention collective de travail du secteur et donc à la définition des conditions minimales de travail et de salaire de la branche.
- ✓ Bénéficier des nombreuses prestations de JardinSuisse (association faîtière), comme une garantie de construction, l'analyse de prélèvement d'échantillons de sols ou les expertises et estimations lors de désaccords.
- ✓ Avoir accès à une solution globale de gestion, de la caisse AVS aux allocations familiales, de la gestion des salaires en ligne à la caisse de 2e pilier en passant par des formations sur le droit du travail.
- ✓ Disposer d'informations régulières par le biais des circulaires sur les nouveautés politiques, économiques ou administratives qui touchent directement les entreprises du secteur et/ou via la zone privée du site internet **www.jardinsuisse-geneve.ch**.
- ✓ Etre convié aux événements de l'association et rencontrer notamment les principaux acteurs politiques et/ou publics directement ou indirectement liés au métier (représentants de la DGNP, de l'OFPC, du Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)).

La cotisation annuelle à JardinSuisse – Genève est OFFERTE la première année.

L'adhésion à JardinSuisse – Genève implique :

- *L'adhésion à l'association faîtière, JardinSuisse.*
- *L'affiliation à la Caisse FER CIAM 106.1 ou à la caisse AVS de JardinSuisse (Suisse).*
- *L'affiliation au contrat cadre d'assurance – maladie perte de gain de l'association.*
- *L'affiliation à la caisse de prévoyance de JardinSuisse - Genève, laquelle assume les prestations sociales dues par les entreprises à leurs travailleurs d'exploitation en ce qui concerne les vacances, jours fériés, absences justifiées et compléments militaires.*

Pour adhérer à notre groupement et bénéficier des avantages et services décrits ci-dessus, il vous suffit de compléter le formulaire annexé ou de le télécharger sur notre site et de nous l'envoyer dûment rempli.

Le comité statue sur les demandes d'adhésion. L'entreprise qui sollicite son adhésion est visitée par 2 membres du comité qui rapportent au comité et formulent un préavis, conformément au règlement d'admission (qui peut être téléchargé sur le site internet - menu « devenir membre »).

Des questions ? N'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat permanent (058 715 32 09) avec le président (078 721 86 93). Ils se feront un plaisir de vous répondre.



Simulation des coûts pour une entreprise membre de 3 personnes

Simulation coûts / charges par mois											
Entreprise de 3 personnes											
	AVS (5.125%)	AC (1.1%)	Lamat (0.041%)	APG (1.95%)	RESOR (0.9%)	contrib prof.(0.5%)	CPS (13.6%)	total	CPS JF (5.65%) (si personnel à l'heure)	total	A rajouter (variable selon les Ets) LPP LAA (SUVA)
salaires mensuel											
1 patron	10'000	512.50	110.00	4.10	195.00	0.00	0.00	821.60	0.00	821.60	
1 jardinier CFC	5'000	256.25	55.00	2.05	97.50	45.00	25.00	680.00	282.50	1'443.30	
1 aide-jardinier	4'500	230.63	49.50	1.85	87.75	40.50	22.50	612.00	254.25	1'298.98	
Total	19'500	999.38	214.50	8.00	380.25	85.50	47.50	1'292.00	3'027.13	536.75	3'563.88
Total masse année : 253'000 dont Exploitation : 123'500											
Cotisation JS-Suisse (facturée pour l'année)											
3 0/00 masse salariale totale	759										
cotisation de base (300)	300										
Horticulture romande (50)	50										
Total	1'109 année = 92.42 / mois										
Cotisation JS Genève (facturée pour l'année)											
2 0/00 masse exploitation (minimum 250)	250										
Total cotisations JS :	113.25 mois										
Fond de garantie (2% de la masse salariale. Minimum 500) (payé une fois à l'entrée) Intérêt rémunérateur de 4% : 2'470											
Frais d'administration FER CIAM											
2 0/00 masse jusqu'à 2.5 millions	506										
1.5 0/00 masse entre 2.5 et 10 millions											
0.8 0/00 masse entre 10 et 25 millions											



Simulation des coûts pour une entreprise membre de 5 personnes

Simulation coûts / charges par mois											
Entreprise de 5 personnes											
	AVS (5.125%)	AC (1.1%)	Lamat (0.041%)	APG (1.95%)	RESOR (0.9%)	contrib prof(0.5%)	CPS (13.6%)	total	CPS JF (6.65%) (si personnel à l'heure)	total	A rajouter (variable selon les Ets) LPP LAA (SUVA)
salairé mensuel											
1 patron	10'000	110.00	4.10	195.00	0.00	0.00	0.00	821.60	0.00	821.60	
2 jardiniers CFC	10'000	110.00	4.10	195.00	90.00	50.00	1'360.00	2'321.60	565.00	2'886.60	
2 aides-jardiniers	9'000	99.00	3.70	175.50	81.00	45.00	1'224.00	2'089.45	508.50	2'597.95	
Total	29'000	319.00	11.90	565.50	171.00	95.00	2'584.00	5'232.65	1'073.50	6'306.15	
Total masse année : 377'000 dont Exploitation : 247'000											
Cotisation JS-Suisse (facturée pour l'année)											
3 0/00 masse salariale totale	1'131										
cotisation de base (300)	300										
Horticulture romande (50)	50										
Total	1'481 année = 123.40 / mois										
Cotisation JS Genève (facturée pour l'année)											
2 0/00 masse exploitation (minimum 250)	494 année = 41.17 / mois										
Total cotisations JS :	164.60 mois										
Fond de garantie / 2% de la masse salariale. Minimum 500 (payé une fois à l'entrée) Intérêt rémunérateur de 4% : 4'940											
Frais d'administration FER CIAM											
2 0/00 masse jusqu'à 2.5 millions	506										
1.5 0/00 masse entre 2.5 et 10 millions											
0.8 0/00 masse entre 10 et 25 millions											



Les membres de JardinSuisse – Genève :

AB JARDIN SÀRL	ABDF BONADEI & CHASSOT
ARBORIPARC LF SA	ARBORITECH SOINS AUX ARBRES
ARROSAGES & JARDINS SÀRL	AV JARDIN SÀRL
BAUMGARTNER JONAS SA	BAUSSANT PAYSAGES SA
BEP SA	BOCCARD PARCS & JARDINS SA
BUTTY & CIE	BUTTY JARDINS SÀRL
CANOPÉE PAYSAGISME SÀRL	PAUL CLIVAZ
DANIEL CRETIER	DAL BUSCO SA
DANIEL JAUCH	DANUSER PAYSAGISTE
ELMER PRODUCTION HORTICOLE	ENVIRONNEMENT 2000
EXTÉRIEURS 2000 SA	FILLON PARCS ET JARDINS
G. MORICHON SÀRL	JACQUET SA
JARDIN-CREATION SÀRL	JB JARDINS SA
JARDIN PASSION SA	JOSEPH MENU SA
JEAN-PIERRE MAILLARD	L'ESPRIT VERT SÀRL
JOUSSON JARDINS - SYLVAIN JOUSSON	MANUEL CUNHA
LEONELLI & FILS	MARTIN & MARTIN SA
STEFANO LEONELLI SUCCESSEUR	MILLO & CIE
MARTIN PAYSAGE, SUCCURSALE DE RAMPINI & CIE SA	PAYSAGE DOS SANTOS SÀRL
NUSSBAUMER PARCS & JARDINS SARL	PHILIPPE CUJEAN, HORTICULTEUR PAYSAGISTE
PAYSAGISTE UNI-VERT, Thierry MONNAT	PERNET Jean-Michel
PÉPINIÈRES GENEVOISES BOCCARD SA	PIASIO SA
PHILIPPE SCHAEFER	POTTU & SEITZ SA
PLANTES ET CONSTRUCTIONS ATELIER VERT SA	ROUSSILLON FLEURS - Rémy ABBT
REALSPORT GENÈVE SA	STÉPHANE PRATOLINI
SOL GOLF INTERNATIONAL SWITZERLAND SÀRL	TRUCHET JARDINIER SA
TAVERNEY ETABLISSEMENT HORTICOLE - Christophe TAVERNEY	VUILLEMIN PATRICK PAYSAGISTE - Patrick VUILLEMIN
VERDONNET-BOUCHET	
VR ENVIRONNEMENT SÀRL	

1. ENTREPRISE

Entreprise (nom) : _____

Date de création de l'entreprise : _____

Forme de la société (SA, Sàrl, raison individuelle....) : _____

Inscription au registre du commerce : oui non (joindre un extrait du RC l'entreprise est inscrite)

Personne de contact (nom et prénom) : _____

Adresse complète : _____

NPA, Localité : _____

Téléphone : _____ Fax : _____ Téléphone portable : _____

e-mail : _____ Site internet : _____

2. DONNEES SUR LE PROPRIETAIRE DE L'ENTREPRISE :

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Profession : _____

CFC : oui non Si oui : Type de CFC : _____

Maîtrise / Brevet ou ETS horticole : oui non Si oui : Type de diplôme : _____

3. ATACHEMENT AUX DIVERSES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES / INSTITUTIONS :

FER CIAM 106.1 : oui non Autres : _____

4. STRUCTURE DE L'ENTREPRISE :

Effectif : Suisses : _____ Permis A : _____ Permis B et C : _____ Frontaliers : _____ Total : _____

Personnel administratif : _____ Personnel technique et d'exploitation : _____

Apprentis : 1^{ère} année : _____ 2^{ème} année : _____ 3^{ème} année : _____

Structure de l'entreprise selon activité, en % :

Paysagère : _____ Commerce : _____ Floriculture : _____ Pépinière : _____ Planification _____

Structure de l'entreprise selon les salariés, en nombre :

Paysagère : _____ Commerce : _____ Floriculture : _____ Pépinière : _____ Planification _____

./.

Structure de l'entreprise selon la formation des salariés, en nombre :

Personnel paysagiste : avec CFC : _____ sans CFC : _____

Personnel horticulture : avec CFC : _____ sans CFC : _____

Personnel pépinière : avec CFC : _____ sans CFC : _____

5...NOTA BENE..:

L'affiliation à JardinSuisse – Genève entraîne l'affiliation à JardinSuisse (Suisse) ; à la caisse de prévoyance sociale de JardinSuisse – Genève ; à la caisse AVS FER CIAM 106.1 et au contrat collectif d'assurance-maladie de JardinSuisse – Genève (conclu avec la Visana).

Toute entreprise sollicitant son adhésion à JardinSuisse – Genève est visitée par le/la président/e de l'association accompagné d'un autre membre du comité.

Les demandes d'admission sont transmises au comité de l'association qui décide de l'admission.

Lieu et date : _____

Signature du responsable de l'entreprise: _____

Formulaire à retourner dûment complété à :

JardinSuisse – Genève, case postale 5278, 1211 Genève 11